

10.04.2024 – 08:30 Uhr

Caritas dit oui à l'initiative d'allègement des primes / La réduction des primes a un effet ciblé sur la pauvreté, en particulier celle des familles

Lucerne (ots) -

Les ménages à bas et moyens revenus ne parviennent plus à faire face à la hausse des primes d'assurance-maladie. Il est urgent de les soulager davantage. Voilà pourquoi Caritas Suisse dit oui à l'initiative d'allègement des primes. Elle renforce la réduction individuelle des primes, qui constitue l'un des instruments majeurs et les plus efficaces de la lutte contre la pauvreté.

Les coûts de la santé et les arriérés de primes d'assurance-maladie sont un sujet de préoccupation majeur dans les consultations sociales de Caritas. Et le service Dettes conseils de Caritas fait le même constat. Les conséquences de la charge croissante des primes et de la participation individuelle aux coûts sont désastreuses : nombre de personnes concernées renoncent aux prestations de santé par crainte des futures factures et se mettent ainsi en danger.

Les coûts de la santé sont une charge énorme pour les personnes menacées de pauvreté en Suisse. Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique, une personne sur six est en danger de pauvreté. Dans ce groupe, on trouve un nombre de familles supérieur à la moyenne. Pour elles en particulier, la hausse des primes d'assurance-maladie comporte un risque aigu de tomber dans la pauvreté. Nombre de ces familles ne bénéficient aujourd'hui que partiellement, voire pas du tout, de la réduction individuelle des primes. De grandes disparités existent également entre les cantons.

La réduction individuelle des primes est un instrument de prévention de la pauvreté parfaitement ciblé. Il vient spécifiquement en aide aux groupes de personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts. Voilà pourquoi Caritas recommande de voter oui à l'initiative d'allègement des primes qui sera soumise au peuple le 9 juin. Elle invite en même temps tous les acteurs du système de santé à s'engager ensemble pour des mesures efficaces de réduction des coûts. Mais ces dernières ne doivent pas conduire à une médecine à deux vitesses ni à une réduction unilatérale des prestations pour la population exposée au risque de pauvreté.

Contact:

Demandes des médias à adresser à Fabrice Boulé, responsable de la communication pour la Suisse romande : medias@caritas.ch et 078 661 32 76

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100918062> abgerufen werden.